



Énergie renouvelable.  
Développement durable.

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## INNERGEX ANNONCE LA CLÔTURE DU FINANCEMENT DU PROJET ÉOLIEN FOARD CITY AU TEXAS, ÉTATS-UNIS

---

**LONGUEUIL, Québec, le 8 mai 2019** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la clôture du financement de la construction et d'un engagement de financement au partage fiscal pour le projet éolien de Foard City situé dans le comté de Foard au Texas. Le financement de 290,9 M\$ US (388,7 M\$ CA) a été convenu avec les prêteurs Santander, MUFG, Zions Bancorp et la Banque Royale du Canada, soutenu par un engagement de financement de partage fiscal de 275,0 M\$ US (367,5 M\$ CA) de Berkshire Hathaway Energy et une facilité de prêt à terme de 7 ans de 23,3 M\$ US (31,1 M\$ CA) avec une période d'amortissement de 10 ans qui sera fournie par les prêteurs à la date de mise en service.

« Foard City est le plus grand parc éolien jamais construit par Innergex et, avec le parc solaire Phoebe aussi en construction, ajoutera près de 600 MW de puissance installée aux États-Unis d'ici la fin de 2019. » a déclaré M. Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Les travaux de construction se déroulent bien sur le site et Innergex est ravie de conclure les financements qui optimisent la structure en capital de façon à créer un maximum de valeur pour les actionnaires. »

L'équipe de direction s'attend à recevoir l'approbation de la disposition de 327,6 MW pour le projet éolien Foard City de la Federal Aviation Administration dans les mois à venir. À ce jour, 94 éoliennes sur 130 ont déjà reçu leur approbation. Les coûts de construction devraient s'établir à 384,8 M\$ US (513,4 M\$ CA) et le projet devrait être mis en service commercial à l'automne 2019. Le parc éolien devrait produire une moyenne à long terme brute d'environ 1 230 GWh et générer des produits prévus et un BAIIA ajusté prévu de 20,1 M\$ US (26,9 M\$ CA) et 10,1 M\$ US (13,5 M\$ CA) respectivement pour sa première année complète d'exploitation. De plus, le projet bénéficiera de la totalité des crédits d'impôt sur la production (« CIP »), représentant 0,024 \$ US par kWh d'électricité produite pour les 10 premières années d'exploitation; ce qui s'établit à environ 29,5 M\$ US par année après-impôt (39,4 M\$ CA) ajusté à l'inflation annuellement et qui, couplé aux autres attributs fiscaux, supportera le financement au partage fiscal de 275,0 M\$ CA (367,5 M\$ CA).

### ***À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.***

La Société est un producteur indépendant d'énergies renouvelables qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des parcs solaires. En tant qu'entreprise internationale, Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili. Innergex gère un important portefeuille d'actifs qui comprend actuellement des intérêts dans 66 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 1 988 MW (puissance brute de 2 888 MW), dont 37 centrales hydroélectriques, 25 parcs éoliens et quatre parcs solaires. Elle détient aussi des intérêts dans sept projets en développement d'une puissance installée nette totale de 870 MW (puissance brute de 948 MW), dont deux sont actuellement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement, d'une puissance brute totale de 7 767 MW. Le respect de l'environnement et l'équilibre de l'intérêt supérieur des communautés hôtes, de ses partenaires et de ses investisseurs sont au coeur du développement de la Société. Sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires

est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable. Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P. La Société détient également une participation dans deux centrales géothermiques en Islande pour lesquelles une entente de vente a été convenue en mars 2019 et qui devrait se clôturer d'ici la fin du deuxième trimestre 2019.

#### **Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS**

Certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué ne sont pas des mesures reconnues en vertu des IFRS, et sont donc susceptibles de ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à les augmenter et sa capacité à financer sa croissance. De plus, ces indicateurs facilitent la comparaison des résultats pour différentes périodes. Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure reconnue par les IFRS et n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document visent le résultat net auquel est ajouté (duquel est déduit) la charge (le recouvrement) d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

#### **Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs**

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières portant notamment la stratégie commerciale et les perspectives de développement et de croissance futurs de la Société, ses objectifs, ses plans et ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques (l'« information prospective »). Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels qu'environ, approximativement, peut, fera, pourrait, croit, prévoit, a l'intention de, devrait, planifie, potentiel, projeter, anticipe estime, prévisions ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, telles que la production, les produits, le BAIIA ajusté prévus afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures et de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Étant donné que les énoncés prospectifs portent sur des événements et des conditions futurs, ils sont de par leur nature assujettis à des risques et incertitudes inhérents. Les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats actuellement prévus en raison de plusieurs facteurs et risques, notamment les risques liés au secteur de l'énergie renouvelable en général comme la mise en oeuvre de la stratégie, à la capacité de développer les projets conformément aux délais et budgets alloués, aux ressources en capital, aux instruments financiers dérivés, à la conjoncture économique et financière actuelle, à l'hydrologie et aux régimes des vents, aux ressources géothermiques et à l'irradiation solaire, à la construction, à la conception et au développement de nouvelles installations, au rendement des projets existants, aux défaillances d'équipement, au taux d'intérêt et au risque de refinancement, aux taux de change, à la variation du cours du marché de l'électricité, à l'effet de levier financier, aux clauses restrictives ainsi qu'aux relations avec les services publics. Les lecteurs doivent savoir que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les activités ou les résultats financiers d'Innergex figurent dans la notice annuelle d'Innergex qui peut être consultée sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

L'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse repose sur certaines attentes et hypothèses clés de la Société. Le tableau qui suit présente l'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour établir cette information et les principaux risques et principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux exprimés dans cette information.

Principales hypothèses

Principaux risques et principales incertitudes

**Production prévue**

Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation (PMLT). Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines, pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et la dégradation prévue des panneaux solaires, et pour les centrales d'énergie géothermique, les ressources géothermiques passées, l'épuisement des ressources géothermiques au fil du temps, la technologie utilisée et la perte d'énergie potentielle avant la livraison. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée.

Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes, solaires et géothermiques et de la production d'électricité connexe  
 Variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires et des ressources géothermiques  
 Risques liés aux ressources géothermiques  
 Risque d'approvisionnement en matériel, y compris la défaillance ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues  
 Catastrophes naturelles et cas de force majeure  
 Risques réglementaires et politiques affectant la production  
 Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement affectant la production  
 Variabilité du rendement des installations et pénalités connexes  
 Disponibilité et fiabilité des systèmes de transport  
 Litiges

**Produits prévus**

Pour chaque installation, les produits annuels prévus sont calculés en multipliant la PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le CAÉ conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Dans la plupart des cas, ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison, sauf dans le cas de la centrale hydroélectrique Miller Creek, qui reçoit un prix établi à partir d'une formule basée sur les indices de prix Platts Mid-C, et de la centrale hydroélectrique Horseshoe Bend, pour laquelle 85 % du prix est fixe et 15 % est ajusté annuellement en fonction des tarifs déterminés par l'Idaho Public Utility Commission. Les produits des installations de HS Orka fluctuent également en fonction du prix de l'aluminium, puisque certains des CAÉ sont liés à ce prix. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation.

Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue »  
 Dépendance envers diverses formes de CAÉ  
 Fluctuations des produits de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix comptant) de l'électricité  
 Fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité  
 Changements dans la conjoncture économique générale  
 Capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler les contrats existants

**BAIIA ajusté prévu**

Pour chaque installation, la Société estime le résultat d'exploitation annuel en ajoutant au (déduisant du) bénéfice net (perte nette) la provision liée à (le recouvrement de) la charge d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, le montant net des autres charges, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et le (profit net latent) la perte nette latente sur instruments financiers. Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté prévu ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS.

Se reporter aux principales hypothèses, principaux risques et principales incertitudes mentionnés sous « Production prévue » et « Produits prévus »  
 Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent  
 Charges d'entretien prévues

Principales hypothèses

Principaux risques et principales incertitudes

**Coûts de projets estimés, obtention des permis prévue, début des travaux de construction, travaux réalisés et début de la mise en service des projets en développement ou des projets potentiels**

La Société peut faire (dans la mesure du possible) une estimation de la puissance installée potentielle, des coûts estimés, des modalités de financement et du calendrier de développement et de construction pour chaque projet en développement ou projet potentiel fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, en plus d'information sur les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés pour tenir compte des prévisions de coûts et du calendrier de construction fournis par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) dont les services ont été retenus pour le projet.

La Société fournit des indications tenant compte d'estimations sur sa position stratégique et sa position concurrentielle actuelles, ainsi que sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses projets en développement et de ses projets potentiels, que la Société évalue compte tenu de son expérience en tant que promoteur.

Incertitudes au sujet du développement de nouvelles installations  
 Exécution par les principales contreparties, par exemple les fournisseurs ou entrepreneurs  
 Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets  
 Capacité à obtenir les terrains appropriés  
 Obtention des permis  
 Risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement  
 Acceptation sociale des projets d'énergie renouvelable  
 Capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler les contrats existants  
 Relations avec les parties prenantes  
 Approvisionnement en matériel  
 Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement  
 Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres  
 Relations avec les parties prenantes  
 Risques d'ordre réglementaire et politique  
 Taux d'inflation plus élevé que prévu  
 Catastrophe naturelle  
 Capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires  
 Défaut d'obtenir les avantages prévus des acquisitions réalisées et futures  
 Changements du soutien gouvernemental à l'accroissement de la production d'électricité de sources renouvelables par des producteurs indépendants  
 Risques réglementaires et politiques  
 Risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers  
 Résultats du processus de demande de règlements d'assurance

**Admissibilité aux CIP et aux crédits d'impôt à l'investissement (« CII »)**

Pour certains projets en développement aux États-Unis, la Société a effectué des activités sur place et hors site dans le but de les rendre admissibles pour la pleine valeur des CIP ou des CII et ainsi d'obtenir des participations au partage fiscal. Pour évaluer l'admissibilité potentielle d'un projet, la Société tient compte des travaux de construction réalisés et du moment où ils ont été réalisés.

Risques liés aux CIP ou CII américains, modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et disponibilité du financement par capitaux propres  
 Risques réglementaires et politiques  
 Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets  
 Obtention des permis

**Clôture prévue de la vente de la participation dans HS Orka**

La Société s'attend raisonnablement à ce que les conditions de clôture soient satisfaites dans les délais prévus.

Respect des conditions de clôture  
 Consentements de tiers et droit de premier refus

Bien que la Société estime que les attentes et hypothèses qui sous-tendent l'information prospective soient raisonnables, les lecteurs du présent communiqué de presse sont mis en garde de ne pas se fier outre mesure à cette information prospective, rien ne garantissant que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse est donnée à la date du présent communiqué et Innergex décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou autres, à moins que la législation en valeurs mobilières ne l'y oblige.

- 30 -

**Renseignements**

Jean-François Neault  
Chef de la direction financière  
450 928-2550, poste 1207  
[jfneault@innergex.com](mailto:jfneault@innergex.com)  
[innergex.com](http://innergex.com)

Karine Vachon  
Directrice – Communications  
450 928-2550, poste 1222  
[kvachon@innergex.com](mailto:kvachon@innergex.com)